

VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 février 2025

<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p>En exercice : 27</p> <p>Qui ont donné procuration : 2</p> <p>Présents : 24</p> <p>Qui ont pris part au vote : 26</p> <p>QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à dix-neuf heures</p> <p>Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la salle du conseil sous la présidence de Monsieur Laurent MARTINEZ, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u></p> <p>19.02.2025</p> <p><u>Date d'affichage</u></p> <p>19.02.2025</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Laurent MARTINEZ, Philippe DESCHODT, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, Bernard DELEMER, Bertrand RADIGOIS, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Carole HURIAU, Sévérine FRACKOWIAK, Catherine KOPEC, Anne-Marie MASTROMONACO RENARD, Bernadette DEHAENE, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Sandrine SPARTY, Jocelyne MALFIGAN, Brigitte WANMBRE</p> <p>ABSENT : Éric EGO</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION : Martine DELZENNE à Catherine KOPEC, Mélanie DELANNOIS à Quentin BERNARD</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n° 05/2025/LM/GR

Objet : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux – DETR 2025 pour les travaux de réaménagement du Centre Bourg

Préambule

La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) a été créée en 2011 afin de répondre aux besoins des équipements du territoire.

Pour être éligible à la (D.E.T.R), les dossiers doivent s'inscrire dans les thématiques inscrites dans la circulaire préfectorale du 16 décembre 2024.

Le dossier de demande de subvention au titre de la (D.E.T.R) doit comporter notamment une délibération adoptant les modalités de financement de l'opération présentée.

Aussi, il est proposé le projet suivant à la demande de subvention D.E.T.R : Travaux de réaménagement du centre bourg, notamment la Grand Place. Ces travaux de modernisation de cet espace visent à le rendre plus accueillant, fonctionnel et esthétique, en pensant aux matériaux, au cheminement des piétons, à l'accès des commerces, et au stationnement.

Les principaux axes du projet incluent de :

- Redéfinir la configuration de la place pour favoriser une circulation piétonne sécurisée, tout en garantissant un espace sûr pour les vélos.
- Renaturer la place en augmentant la végétalisation grâce à la plantation d'arbres et la création d'espaces verts et fleuris.
- Créer un espace public modulable pour accueillir divers événements pour les commerçants et les habitants, comme les festivités annuelles et le marché hebdomadaire.
- Installer un panneau LED d'information : un panneau moderne permettra de tenir les habitants informés des événements et actualités locales.
- Améliorer le mobilier urbain avec des bancs, des supports à vélos et des installations modernes.
- Intégrer une fontaine sèche, invisible lorsqu'elle est éteinte et permettant d'utiliser l'espace comme une place piétonne.

Ce programme de travaux est estimé à 1 268 615.85€ HT et pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2025 à hauteur de 30% soit 380 584.75€ HT. Il convient donc de mobiliser ce fonds à hauteur maximum des financements possibles pour le projet présenté.

En conséquence, il est proposé :

- ▶ d'approuver le projet repris ci-dessus ;
- ▶ d'approuver le plan de financement exposé ;
- ▶ d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention correspondante au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 ;
- ▶ de dire que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la collectivité

Vu l'article L 5215-26 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la commission « Finances » du 14 février 2025 ;

Vu la circulaire préfectorale du 16 décembre 2024 proposant l'appel à projet D.E.T.R ;

Des travaux de réaménagement du centre bourg, notamment la Grand Place sont prévus. Ces travaux de modernisation de cet espace visent à le rendre plus accueillant, fonctionnel et esthétique, en pensant aux matériaux, au cheminement des piétons, à l'accès des commerces, et au stationnement.

Ce programme de travaux est estimé à 1 268 615.85€ HT et pourrait faire l'objet d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2025 à hauteur de 30% soit 380 584.75€ HT. Il convient donc de mobiliser ce fonds à hauteur maximum des financements possibles pour le projet présenté.

Aussi, il est proposé d'approuver la demande de subvention auprès de la Préfecture du Nord, au titre de la D.E.T.R 2025 pour le programme d'investissement portant sur travaux de réaménagement du centre bourg, notamment la Grand Place ainsi que le plan de financement prévisionnel dudit projet :

Coût estimatif du projet (H.T)		1 268 615.85€
PREFECTURE DU NORD	30% au titre de la DETR 2025	380 584.75€
COMMUNE DE MARCHIENNES	Autofinancement	888 031.10€

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Phase de consultation des entreprises : 2^{ème} trimestre 2025

Phase de réalisation des travaux : Octobre 2025

Phase de réception des travaux : Mars 2026

Considérant qu'il est nécessaire de procéder aux travaux de réaménagement du centre bourg, notamment la Grand Place ;

Considérant la possibilité de demander la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux auprès des services de l'État à hauteur de 380 584.75 euros ;

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer en autorisant Monsieur le Maire à signer cette demande de subvention.

Le Conseil Municipal décide :

- approuve la réalisation du projet présenté estimé à 1 268 615.85€ HT,
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R 2025
- de dire que les recettes et dépenses correspondantes sont inscrites au budget de la collectivité
- autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Conseil municipal, après discussion, décide de :

Vote du Conseil Municipal : Unanimité Majorité
Pour : 26 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Laurent MARTINEZ